fortune. On serait en droit aussi de lui reprocher sa dureté brutale vis-à-vis de ses ennemis. Mais il faut bien pardonner quelque chose à l'homme qui fit tant pour la France.

Colbert et la disgrâce de Fouquet (1661). — Le premier service rendu par Colbert fut la disgrâce de Fouquet. Fouquet était un personnage autrement brillant que Colbert. Très actif, familier aux affaires, fécond en ressources, versé dans le droit aussi bien que dans les finances, il avait les manières du grand seigneur, causait admirablement et écrivait de même; mais il était malhonnête, et avait profité du désordre des finances pour se faire une fortune énorme.

Cette fortune, il la dépensait avec une prodigalité imprévoyante, par vanité, par manie de jouer au souverain. Il avait enterré dans son château de Vaux, près de Melun, huit à neuf millions, somme très considérable pour le temps; il donnait des pensions secrètes aux courtisans, jetait les trésors à la tête de ses amis. Quand Louis XIV lui signifia qu'il voulait prendre une connaissance exacte des affaires, le surintendant se flatta de si bien embrouiller les comptes, que le roi ne parviendrait pas à s'y reconnaître. Mais il comptait sans Colbert, que Louis XIV fit entrer aux finances en mars 1661, avec la mission spéciale de le surveiller.

Il ne fut pas difficile à Colbert de prouver les vols du surintendant. Le roi crut bon de dissimuler; il accepta même d'assister à une fête que Fouquet donna en son honneur à Vaux, le 17 août 1661. Ce qu'il y vit ou entendit mit le comble à son exaspération. A la vue de ce luxe insolent qui contrastait si péniblement avec la gêne royale, Louis XIV dit plusieurs fois à sa mère : « Ah! Madame, ne ferons-nous pas rendre gorge à ces gens-là? » Et sans Anne d'Autriche il aurait fait arrêter le coupable sur place. Mais sa résolution était prise. Le 5 septembre, comme il sortait du cabinet du roi, Fouquet fut appréhendé, jeté dans un carrosse et conduit au donjon de Vincennes.

Une chambre de justice, ou commission extraordi-